

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

théâtral et pompeux qui évoque une gare, une banque ou une grande administration au centre d'une vaste cité moderne.

Sous réserve des observations formulées, ce parti présente une idée méritant d'être étudiée d'une façon plus approfondie.

Cube total de construction : 86 700 m³.

Après une nouvelle comparaison détaillée et minutieuse des qualités de ces six projets, le jury décide de répartir la somme mise à sa disposition entre les quatre meilleurs projets qu'il classe dans l'ordre suivant : Premier prix : N° 2, *En Route*. Deuxième prix : N° 4, *Ou à la Trinité*. Troisième prix : N° 9, *Pour tous*. Quatrième prix : N° 5, *Asters*. Au cas éventuel où un concurrent aurait présenté deux projets sortants, il classe ex-aequo, en 5^e rang, les projets N° 6, *Progrès Civique* et N° 7, *Il y a « des rues à » Saconnex*. Puis il fixe le montant des prix d'après la valeur respective des projets.

Les plis ouverts par M. Déruaz, maire de la Commune, donnent les résultats suivants :

Premier prix : N° 2, devise « En Route », 3500 fr.

MM. Guyonnet et Torcapel, architectes.

Deuxième prix : N° 4, devise « Ou à la Trinité », 3000 fr.

M. Maurice Braillard, architecte.

Troisième prix : N° 9, devise « Pour tous », 2000 fr.

MM. Victor Senglet, Saager et Frey, architectes.

Quatrième prix : N° 5, devise « Asters », 1500 fr.

M. Ch. A. Gambini, avec la collaboration de M. René Murset, architectes.

Quoique ce concours (qui posait plusieurs problèmes nouveaux) n'ait pas attiré un grand nombre de concurrents, les membres du jury estiment qu'il résulte de cette compétition un certain nombre d'idées intéressantes, propres à servir de base et de ligne directrice pour la réalisation de l'ensemble projeté. Ils félicitent les autorités de la Commune du Petit-Saconnex de leur initiative, en souhaitant que leur exemple soit imité par toutes les Municipalités qui auront à résoudre des problèmes d'architecture urbaine et d'art public.

Les membres du jury :

CH. WEIBEL, arch. ; HENRY BAUDIN, arch. ; HORACE DE SAUSSURE, peintre ; J. L. CAYLA, arch., conseiller municipal ; JOHN MOSSAZ, conseiller municipal.

DIVERS

Congrès de la normalisation, à Lausanne
organisé par l'Union Suisse pour l'amélioration du logement
(Section romande).

Extrait du rapport de M. F. Gilliard, architecte.

(Suite et fin)¹

Séance du samedi 24 juillet 1920,
à 8 heures au Casino de Montbenon.

Le congrès s'est occupé, au cours de cette séance, de la question 3 : *Quels seraient les éléments de construction pour lesquels des modes d'exécution simplifiés ou des types normaux pourraient être introduits ?* Il a examiné successivement, pour chaque corps de métier, les éléments ou les méthodes susceptibles d'être normalisés.

a) *Maçonnerie.* Le rapport de la Commission genevoise préconise l'emploi toujours plus fréquent de murs moulés d'avance et propose de fixer les épaisseurs courantes en multiples de 5 cm. Si des normes sont adoptées pour les dimensions des

fenêtres, il sera possible de normaliser aussi les encadrements en taille.

M. Matthey, architecte à Neuchâtel, donne lecture des conclusions du rapport de Neuchâtel concernant la maçonnerie. La normalisation doit réaliser des éléments de construction qui soient susceptibles d'être fabriqués en série avec l'emploi de machines et dont le montage puisse se faire avec le moins de main-d'œuvre et dans le plus court temps possible. Pour les cloisons intérieures, des éléments normalisés existent déjà dans le commerce. Pour les escaliers, les marches droites, peuvent être fabriquées d'avance. La longueur de celles-ci serait de 1 m. quand le noyau est vide, et de 1,10 m. quand le noyau est plein. La foulée serait de 27 cm. et la hauteur de 18,5 cm.

Ces propositions sont mises en discussion.

M. Borel, ingénieur à Neuchâtel, estime que la question des escaliers est très importante au point de vue de la normalisation. Il pense que l'on pourrait fabriquer des stocks de marches droites de dimensions fixes et de même pour les marches tournantes.

M. Matthey pense que la hauteur des étages devrait être déterminée d'une manière précise en fonction des hauteurs de marches admises : 18 cm. ou 18,5 cm.

M. Gilliard est plutôt d'avis qu'une normalisation des escaliers est dépendante d'une normalisation de la hauteur des étages. Ces deux questions sont du reste intimement liées.

M. Hochel, architecte à Genève, propose la création d'un laboratoire d'essai des matériaux de construction qu'il estime urgente. Le Laboratoire fédéral de Zurich s'est surtout spécialisé dans les essais de résistance. Le programme de ce nouveau laboratoire comporterait entre autres les objets suivants : qualités d'isolation et hygrométriques, résistance au gel, au feu, dilatation, sonorité, composition chimique, etc.

M. Gilliard appuie cette proposition et fait remarquer que la Commission vaudoise a émis le même vœu. Le secrétariat de la Section romande de l'Union suisse pour l'Amélioration du logement s'est déjà mis en rapports avec l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne qui étudie la création d'un laboratoire du genre indiqué par M. Hochel. C'est le seul moyen de renseigner d'une manière scientifique et désintéressée les architectes et les entrepreneurs, et de les amener à un emploi rationnel des matériaux.

La Section romande U. S. A. L. ne perdra pas de vue cet objet très important qu'elle a inscrit parmi les tâches les plus pressantes qu'elle désire accomplir en Suisse romande.

b) *Charpente, poutraisons, planchers.*

M. Matthey donne connaissance du rapport de la Commission neuchâteloise. La normalisation dans la fabrication des pièces de charpente est déjà faite ; les débitages de bois : poutres, planches, lambris, se font partout à la machine. Dans la confection des assemblages, on utilise des outils qui peuvent encore être perfectionnés.

M. Gilliard communique quelques remarques du rapport de la Commission vaudoise. Des économies peuvent être recherchées en réduisant les sections des solives qui ont été adoptées jusqu'à maintenant. Il faudrait chercher à établir certaines portées constantes pour les poutraisons pour permettre le débitage des solives à l'avance en grandes quantités. Pour la toiture, on peut supprimer les pannes et les fermes en réduisant la portée des chevrons et en leur donnant une section suffisante.

Le rapport de la Commission genevoise contient des propositions intéressantes pour les sections courantes à employer pour les poutraisons. Il propose de fixer la surcharge à admettre pour les planchers dans les habitations à 150 kg. par m².

M. Borel estime que la question de la surcharge ne joue pas un grand rôle dans les constructions courantes. À son avis, on ne devrait pas la réduire à moins de 200 kg. pour parer à toutes les éventualités.

Il croit qu'il y aurait grand intérêt pour les constructeurs, les propriétaires et les administrations à obtenir la création d'un organisme fixant des normes pour les calculs statiques. Ce serait plus nécessaire encore qu'un laboratoire d'essais.

Il insiste sur le danger d'une diminution de l'épaisseur des planchers lorsqu'on diminue d'autre part celle des murs. Il

¹ Voir *Bulletin technique* du 22 janvier 1921, page 18.

faut tenir compte de la flexion des planchers et de la poussée qu'ils exercent sur les murs. Il reproche à la poutraison en bois, qui reste la plus économique pour la construction des logements, son faible encastrement dans les murs. Les têtes de poutres, noyées dans la maçonnerie, sont, de plus, sujettes à la pourriture. Avec le béton armé, il faut chercher à solidariser les planchers et les murs, tandis qu'avec le bois il faut éviter le plus possible la réaction des planchers sur les murs, les faire travailler séparément.

M. Rosset constate qu'avec les différentes briques ou plots perforés de faible épaisseur l'encastrement des poutraisons devra faire l'objet d'études serrées.

c) Couverture et ferblanterie.

M. Gilliard communique les rapports présentés par l'Association des maîtres ferblantiers-couvreurs à Lausanne et M. Geneux de la maison Hirschy et Cie à Genève. Ces rapports contiennent des indications générales très intéressantes sur les avantages et le mode d'application des différents systèmes de couverture en usage.

Le rapport de la Commission vaudoise conclut que pour réaliser des économies sur la couverture il faut tout d'abord simplifier la forme des toitures, éviter tout décrochement inutile, supprimer les lucarnes. Pour cela, les combles ne devront pas contenir de locaux habitables. Il serait bon aussi de rechercher une forme plus esthétique pour les tuiles dites à double emboîtement qui donnent une couverture très économique et plus légère que la couverture en tuiles ordinaires.

La Commission de Genève voudrait que l'on examine la possibilité d'un format unique pour les tuiles en Suisse. Elle recommande la suppression du mortier pour la pose des arêtiers et la fixation de ceux-ci par des brides métalliques.

M. Matthey donne lecture des conclusions du rapport de la Commission neuchâteloise. Il préconise aussi une unification dans les dimensions des tuiles. Il trouve la couverture en tuiles à double emboîtement peu intéressante et estime qu'elle ne devrait être employée que pour des toitures de surface importante. Une économie peut être réalisée dans la ferblanterie en remplaçant les garnitures en métal des bordures des pignons par des frises en bois entaillées pour recevoir la tuile.

La question du champignon qui cause de grands ravages dans la charpente a été discutée. L'avis général est que le lambrisage devrait être supprimé partout où cela peut se faire sans inconvénients pour l'utilisation des combles. Partout où il sera maintenu, il faudra appliquer un double lattage pour permettre à l'air de circuler sous les tuiles.

d) Menuiserie, parquets.

L'utilité d'une normalisation des types de portes et de fenêtres ne se discute plus. Des études ont déjà été entreprises en Suisse allemande, des types ont été dressés et ont été soumis aux groupements professionnels intéressés.

Tous les rapports cantonaux concèdent à cette question l'importance réelle et immédiate qu'elle doit avoir. Ils sont d'accord sur le principe. Leurs propositions diffèrent encore sur plusieurs points. Mais il est à prévoir qu'une étude plus approfondie aura raison de ces divergences. Voici les dimensions proposées pour les portes et fenêtres :

Portes :

Genève 2 types :

Largeurs :	0,70 m.	0,80 m.
Hauteurs :	2 m.	2 m.

Vaud 1 type proposé par la Commission :

Largeur :	0,80 m.
Hauteur :	2 m.

1 type proposé par la Fédération romande des maîtres menuisiers :

Largeur :	0,78 m.
Hauteur :	1,95 m.

Neuchâtel 2 types :

Largeurs :	0,85 m.	0,70 m.
Hauteurs :	2 m.	2 m.

Fenêtres :

Genève 2 types :

Largeurs :	1 m.	1,06 m.
Hauteurs :	1,30 m.	1,40 m.

Vaud 1 type proposé par la Commission :

Largeur :	1 m.
Hauteur :	1,45 m.

1 type proposé par la Fédération romande des maîtres menuisiers :

Largeur :	0,90 m.
Hauteur :	1,45 m.

Neuchâtel 2 types :

Largeurs :	1 m.	1 m.
Hauteurs :	1,50 m.	1,30 m.
(calculées pour des hauteurs d'étages de 2,50 m. et 2,30 m.)		

Ici se pose une question essentielle : faut-il admettre les épaisseurs et les longueurs de bois qui existent dans le commerce et chercher à y conformer les types, de manière à obtenir un minimum de déchet ou, au contraire faut-il en faire abstraction et établir les types rationnellement, pratiquement et exiger ensuite une modification correspondante des dimensions des bois bruts ? Par exemple, pour la hauteur des portes, la Fédération romande des menuisiers a envisagé la possibilité d'utiliser sans déchet des bois bruts de 4 m. de longueur.

Pour faire œuvre utile, bonne et durable, il ne s'agit pas d'examiner une fenêtre en elle-même, une porte en elle-même, mais envisager aussi la place qu'elles doivent tenir dans la façade, dans la pièce au point de vue architectural.

Le rapport de la Commission de Neuchâtel fournit quelques précisions intéressantes concernant la structure des portes et fenêtres. Il préconise, pour les fenêtres, une division en six carreaux, le système dit à gueule de loup qui assure une meilleure fermeture (d'accord avec la Commission vaudoise). L'épaisseur des bois serait de 36 mm. en sapin. La double fenêtre posée dans une battue ménagée dans le tableau à l'extérieur devrait être maintenue de préférence au double vitrage qui procurera une isolation insuffisante.

Pour les portes des chambres : limitation du nombre des panneaux à deux, bâties de 33 mm. d'épaisseur, maintient du cadre et du faux cadre.

La Commission genevoise présente une liste des épaisseurs de bois bruts avec l'épaisseur correspondante des bois travaillés. Elle estime qu'avant d'entreprendre la normalisation des détails de menuiserie il faudrait trancher la question des épaisseurs de bois. Elle recommande d'utiliser la porte à trois panneaux afin d'éviter un assemblage à l'endroit destiné à la serrure entaillée.

La Fédération romande des maîtres menuisiers a exécuté des types de portes et fenêtres qui figurent à l'Exposition de l'habitation économique. Elle préconise aussi le type de porte à trois panneaux qui présente de sérieux avantages pour l'exécution. C'est aussi plus solide et les panneaux de dimensions réduites sont moins sujets à travailler et à se fendre.

Pour les planchers, ce sont les lames de sapin posées directement sur les solives qui constituent la solution la plus économique.

e) Serrurerie.

Le rapport de Neuchâtel recommande l'étude d'un système de marches droites en fer qui seraient recouvertes de bois ou de plaques d'agglomérés pour les escaliers. Il constate que la plupart des articles de quincaillerie sont déjà normalisés.

Le rapport de Genève propose d'examiner la possibilité de normaliser quelques types de serrures encloisonnées et entaillées ainsi que des types de poignées convenables pour les portes, crémones, espagnolettes.

La Commission vaudoise estime que l'espagnolette est un mode de fermeture préférable à la crémone et qu'il serait intéressant de rechercher un type simple et de bon goût qui serait exécutable en grande série. On pourrait aussi envisager l'exéc-

cution de grilles pour les portes, les larmiers et sauts de loups suivant des dimensions courantes.

f) *Gypserie et peinture.*

Il ne paraît pas, à première vue, qu'il y ait grand' chose à normaliser dans cette partie de la construction. On peut retirer quelques avantages au point de vue de la rapidité d'exécution par l'emploi de planches de gyps pour les galandages. Un modèle exécuté par M. Defrancesco, maître gypser, figure à l'exposition.

M. *Hochel* voudrait que l'on établisse un barème des mélanges et dosages usuels en peinture.

M. *Matthey* communique les conclusions du rapport de Neuchâtel. Pour les plafonds, il recommande l'emploi de matériaux fabriqués d'avance pour réduire le travail de pose. Il propose la suppression de toute peinture ou de s'en tenir au glacis bois naturel.

M. *Freymond*, municipal, président de la Section romande de l'U. S. A. L. demande ce qu'il en est de l'emploi de machines pour l'exécution de la peinture. Il en existe cependant au moyen desquelles on projette la couleur sur les murs et les plafonds. Il faudrait les étudier et rendre leur utilisation plus fréquente.

N'y aurait-il pas moyen de préparer des matériaux qui, posés sous les poutres avec des couvre-joints, donneraient directement un plafond propre et bien fini (carton).

g) *Chaudage et appareillage.*

La Commission de Neuchâtel préconise l'emploi d'appareils permettant d'assurer simultanément le chauffage de plusieurs pièces. Il faut chercher des matériaux moins coûteux que les catelles pour l'exécution des poèles : la brique de terre cuite, la molasse, la tôle émaillée, la pierre ollaire. Les frais d'installation des poèles représentent le 4 % à 5 % de la dépense totale d'une maison, tandis que les frais d'installation du chauffage central s'élèvent au 6 % à 8 %. Ce mode de chauffage est exclu lorsqu'il faut regarder à la plus stricte économie. La Commission vaudoise signale le parti que l'on peut retirer du groupement du fourneau de cuisine avec un poêle chauffant une pièce attenante.

Les articles d'appareillage sont déjà normalisés pour la plupart.

M. *Matthey* parle des constantes du travail qui ont été établies en Angleterre et en Amérique. On a déterminé le temps nécessaire à un ouvrier moyen pour faire un travail déterminé. Ce point doit être inscrit au programme qui sera soumis aux commissions. En Angleterre, dans les séries de prix, on trouve pour chaque genre de travail des constantes. Les entrepreneurs pourraient, chez nous, rassembler les données nécessaires et les transmettre à la commission de normalisation.

* * *

Le congrès passe à l'examen de la dernière question :

« Comment résoudre la question financière ? Quels seraient les catégories de citoyens ou de sociétés ou groupements en mesure de s'intéresser à des constructions conçues selon ces normes simplifiées, qu'il s'agisse de personnes ou associations destinées à devenir propriétaires ou bailleurs de fonds. Crédits de construction, hypothèques... »

M. *Matthey* lit les conclusions du rapport de Neuchâtel, le seul qui ait abordé cette question. Il est opposé à une socialisation des habitations qui résulterait de l'application des thèses du Dr *Naegeli* de Saint-Gall¹. Seul l'Etat ou les communes se trouveraient en situation de construire, les particuliers n'auraient plus intérêt à le faire et leur liberté d'action serait entravée par les mesures fiscales dont ils seraient l'objet. Le système des subventions est condamnable parce qu'il crée un privilège en faveur d'une catégorie de citoyens, constructeurs et locataires. Il n'est pas un stimulant de l'initiative privée.

La taxation des immeubles bâtis au profit des immeubles à construire ne contribuerait pas seulement à déprécier les

¹ C'est le système de la péréquation qui consisterait à prélever un impôt sur les plus-values locatives des anciennes constructions d'avant guerre, pour subventionner les nouvelles.

premiers mais provoquerait une hausse des loyers. D'une manière générale, toutes les charges incombant aux propriétaires ont augmenté dans une forte proportion pendant et depuis la guerre.

Les immeubles rapportant un intérêt de 5 % à 6 % avant la guerre ne fournissent plus aujourd'hui que 2 % à 3 % en raison des charges considérables qu'ils ont à supporter (hypothèques, frais d'entretien).

Une des entraves principales à la reprise de la construction est la difficulté de trouver du crédit. Les pouvoirs publics interviendraient utilement en prenant des mesures qui limiteraient le montant des taux hypothécaires. Pour cela, il faudrait que l'Etat ou les communes se fassent directement banquiers ou qu'ils obligent les établissements financiers à prêter sur hypothèques à des taux acceptables. A noter, en passant, que les banques pourraient diminuer d'un 1/2 % et même de 1 % les taux hypothécaires en bouclant les comptes annuellement plutôt que semestriellement. Cela les dispense de rajouter deux fois la commission.

M. *Freymond* donne connaissance d'un projet qui est étudié par le Comité central de l'U. S. A. L. Il s'agirait de créer une banque hypothécaire centrale où les banques suisses pourraient déposer en nantissement les titres hypothécaires. M. *Freymond* estime que, de cette manière on solliciterait toujours la même épargne, on ne créerait pas une nouvelle source de capitaux. A son avis, ce serait préférable que les banques d'une même place s'entendent entre elles pour trouver sur la place les ressources nécessaires et les fournir aux constructeurs. Les prêts devraient être consentis au 6 % avec un amortissement de 1 %. On pourrait émettre des obligations-épargne avec un système de coupures qui permettrait de solliciter la petite épargne. Ceux qui ne parviennent pas à épargner assez pour acquérir en une seule fois une obligation pourraient le faire par des versements mensuels. Les valeurs à lots drainent actuellement la petite épargne.

M. *Freymond* considère aussi le système du Dr *Naegeli* comme dangereux.

M. *Hochel* signale une autre solution qui a fait l'objet de pourparlers entre le gouvernement de Genève et le Département des finances à Berne. Il s'agirait d'une émission de 150 millions de francs de billets de banque qui serait faite par la Banque Nationale sans nouvelle couverture métallique. Cette émission serait couverte par les hypothèques prises sur les bâtiments. Chaque canton recevrait des prêts au prorata de ses besoins.

M. *Freymond* démontre les dangers qu'il y aurait à recourir à ce moyen. Les conséquences pourraient être très graves et cela ne corrigerait pas le défaut essentiel de notre régime financier. Nous manquons de capitaux. Il faut en recréer et cela ne peut se faire que par l'épargne. Cherchons à réduire la consommation de luxe.

M. *Borel* voudrait que les subventions actuelles soient un encouragement à l'économie. Il ne faudrait pas avoir à recourir de nouveau à la Confédération.

M. *Gilliard* constate le fait que la difficulté de se procurer des prêts hypothécaires au premier rang rend le plus souvent illusoire les subventionnements fédéraux, cantonaux et communaux. Des démarches devraient être faites auprès des banques pour remédier dans la mesure du possible à cet état de chose¹.

La Section romande de l'U. S. A. L. a déjà entrepris l'étude de cette question et la poursuivra.

La discussion est close.

Avant de se dissoudre, le congrès a pris les décisions suivantes :

1^o Le compte rendu du congrès sera publié et adressé à tous les membres des commissions cantonales, aux associations professionnelles et aux autorités cantonales et communales.

¹ Il importe de signaler la création, en Belgique, d'une Société nationale des Habitations et Logements à bon marché. C'est un organisme de crédit chargé de faire des avances aux sociétés locales de construction ou de crédit. L'Etat fournit les capitaux moyennant un intérêt dont le taux est fixé annuellement. Il a mis à la disposition de la Société nationale un premier fonds de 100 millions de francs. Le taux proposé pour les avances à faire en 1920, amortissement compris, est de 2,75 %. Cette société a été instituée par une loi du 11 octobre 1919.

2^o Il sera institué une commission permanente de normalisation en Suisse romande. Elle se composera d'un délégué par canton qui sera désigné, dans chaque canton, par la Commission cantonale.

Les dites commissions sont invitées à choisir dans le plus bref délai leur délégué,

3^o La Commission centrale de normalisation sera chargée de l'étude et de la mise au point des projets de normes. Elle pourra s'adjointre des spécialistes.

4^o Les projets de normes seront soumis à l'approbation des commissions cantonales qui devront faire part de leurs observations ou critiques à la commission centrale. Celle-ci aura pour tâche d'établir les normes définitives et de les répandre.

Le rapporteur :
FRÉD. GILLIARD.

NÉCROLOGIE

Alfred Schmid.

Alfred Schmid, de Saint-Gall, ingénieur-contracteur, chevalier de la Légion d'honneur, élève de l'Ecole polytechnique de Zurich de 1872 à 1875, vient de mourir à Paris, en pleine activité, à la tête d'une entreprise importante de constructions métalliques et de bois, dont la prospérité est, en grande partie, le résultat de son travail et de son savoir-faire administratif.

Ce n'est pas sans une sincère émotion que le soussigné tient à tracer à cette place un résumé, forcément succinct, de l'activité de ce bon camarade de Zurich, avec lequel il avait continué des relations d'amitié

unissant un petit groupe que le train de la vie avait dispersé aux quatre vents des cieux. Une dernière réunion de ce groupe eut lieu à l'Exposition nationale à Berne, en 1914, et voilà que, dès lors, l'un de ses membres, Mantel, a eu à subir la tempête bolchéviste à Riga, en qualité de consul suisse, qu'un second, le colonel von Stürler vient de mourir à la tête de la fabrique fédérale d'armes à Berne et que le troisième, Schmid, disparaît à son tour.

Il me souvient du temps où, habitant tous deux un modeste logis aux Ternes, nous vîmes arriver à Paris un troisième membre du groupe, notre ami Ferdinand Schenk, de Worblaufen, qui venait faire son « tour de France » avant de se vouer à la fabrication des pompes à feu, pour laquelle son père désirait sa collaboration. Notre trio ainsi reconstitué, ses membres travaillèrent, chacun de son côté, mais le soir on discutait avec intérêt les résultats des démarches entreprises pendant la journée pour se faire une situation.

Schmid avait fait des études d'ingénieur-mécanicien, mais en élève consciencieux, il n'avait point négligé le cours libre donné par Tetmayer, pour introduire les mécaniciens dans les arcanes de la statique graphique, alors peu connue encore. Or, voici qu'une situation est offerte à un jeune ingénieur dans les bureaux de construction de la maison Eiffel ; mais il faut

savoir manier la statique graphique. Schmid n'hésite pas, il se présente et est agréé. Son travail assidu lui fait vaincre toutes les difficultés de la situation et bientôt il se fait apprécier dans la maison, où les ingénieurs sortis de Zurich occupaient du reste les plus hauts emplois.

Ce fut le « pied à l'étrier » et Schmid ne manqua pas de se mettre bien en selle dans la partie qu'il avait choisie. Une occasion se présentant de s'établir à son compte, Schmid la saisit et ce fut là l'origine de la Société Schmid et Bruneton, dont il est resté jusqu'à sa mort l'actif collaborateur.

Parmi les travaux importants auxquels Schmid a collaboré, nous citerons par exemple : la Tour Eiffel, le Pont du Douro (Espagne, où Schmid eut le grand chagrin de perdre son frère, tombé d'un échafaudage au cours d'une inspection des travaux), les agrandissements des Grands Magasins du Bon Marché, ceux du Crédit Lyonnais et des Galeries Lafayette, etc.

En 1878, il construisit pour l'Exposition internationale le Grand Pavillon de la Ville de Paris, et lors de l'Exposition de 1900, il fut chargé de la construction du trottoirroulant et d'un pavillon analogue, qu'il mena à bien dans les délais fixés, chose si extraordinaire que le gouvernement l'en récompensa par l'octroi de la Légion d'honneur, du reste bien mérité par des travaux exécutés précédemment. Travailleur beaucoup pour le gouvernement, Schmid s'était fait naturaliser français, mais n'en n'était pas moins resté bon

Suisse. Au moment où il comptait voir son fils, qui venait de terminer ses études, le décharger au moins partiellement de sa besogne, la guerre éclata et Schmid eut à traverser toutes les anxiétés d'un père dont le fils est entraîné dans une mêlée telle que celle des grandes batailles de la guerre mondiale.

Aussi, n'était-ce point sans un légitime orgueil qu'il écrivait au soussigné, en 1918, que son fils officier d'artillerie attaché aux Tanks, avait été cité six fois à l'ordre du jour et décoré, lui aussi, de la Légion d'honneur.

Nous nous sommes étendu un peu longtemps sur cet article nécrologique, mais il nous a semblé que la carrière de Schmid est une tranche de vie qui vaut d'être exposée. Elle démontre, une fois de plus que les études faites à notre Ecole polytechnique fédérale permettent à un homme actif et débrouillard, travailleur et consciencieux, d'arriver à se faire une situation des plus honorables.

E. I.-S.

SOCIÉTÉS

Société des Ingénieurs civils de France.

Le 14 janvier dernier cette Société a procédé à l'installation de son nouveau président M. L. Chagnaud, le grand entrepreneur de travaux publics, qui succède à M. Ed. Gruner. En



† ALFRED SCHMID